

ATTENTION TERRAIN GLISSANT



Le traité et les modifications au Règlement sanitaire international (RSI).

Depuis la fin de 2021, un « traité international sur la prévention des pandémies » et des amendements au « Règlement sanitaire international » (RSI), sont en cours de négociation entre les délégations des 194 pays membres de l'OMS afin de prévenir et de combattre plus efficacement les futures pandémies, notamment par :

- La détection précoce et la prévention ;
- L'accès universel et équitable à des solutions médicales, telles que les vaccins, les médicaments et les diagnostics ;
- Le renforcement du cadre international en matière de santé, l'OMS jouant le rôle d'autorité de coordination en ce qui concerne les questions sanitaires mondiales ;
- La mise en place du concept « Une seule santé », qui établit un lien entre la santé humaine, animale et de notre planète lors de la déclaration d'une pandémie par l'OMS ;
- La modification des dispositions actuelles du RSI de non contraignantes à exécutoires, incluant la fermeture de frontières, les restrictions de voyage, la mise en quarantaine, les examens médicaux et la médication des personnes. Cette médication comprendrait les exigences relatives aux vaccins ou à d'autres produits pharmaceutiques ;
- L'OMS veut utiliser le certificat « Covid numérique » de l'Union européenne pour lancer un système de certification numérique mondial, ressemblant à un passeport sanitaire international et qui sera utilisé notamment en cas de pandémie ;
- « Le respect pour la dignité, les droits humains et la liberté individuelle fondamentale » est remplacé par « Les principes d'équité, d'inclusivité, de cohérence et le développement économique et social de chaque État »

Article 3 Principles

1. The implementation of these Regulations shall be with full respect for the dignity, human rights and fundamental freedoms of persons based on the principles of equity, inclusivity, coherence and in accordance with their common but differentiated responsibilities of the States Parties, taking into consideration their social and economic development.

(...)

Rappel des dires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que des faits historiques.

L'OMS a elle-même fait remarquer que les pandémies sont rares et qu'elles entraînent un taux de mortalité relativement faible, en ne reconnaissant que quatre pandémies au cours des 120 années qui précèdent 2020.

Malgré cela, son financement est de plus en plus axé sur les pandémies et accorde beaucoup d'importance aux réponses pharmaceutiques (vaccins). Nous assistons donc à la mise en place d'une bureaucratie internationale permanente pour faire face à un problème historiquement rare et ce, à un coût considérable.



Cette bureaucratie dépendra de la déclaration de nouvelles urgences sanitaires ou de pandémies pour justifier son existence. Elle sera principalement financée par des fonds publics, mais les bénéficiaires de ses décisions seront majoritairement les entités commerciales qui font actuellement la promotion de sa croissance.

Il convient de rappeler que la Fondation Bill & Melinda Gates est le 2e plus gros contributeur de l'OMS après l'Allemagne, à hauteur de 9,49 % de son budget en 2021, ce qui fait de Bill Gates un gérant non officiel de l'Organisation mondiale de la santé.



Les changements proposés au RSI et l'adoption d'un traité international sur les pandémies comportent les **DÉSAVANTAGES** suivants :

1.

Une information monopolisée par une seule organisation, orientée en fonction des intérêts privés et des compagnies pharmaceutiques. L'OMS aurait l'unique autorité et le pouvoir de contrôler l'information en ligne, ainsi que de dicter ce qui constitue de la désinformation/mésinformation, sans avoir à expliquer ou faire connaître ses critères.



2.

En aucun cas il n'est mentionné que les pays auront l'option de refuser un traitement choisi par l'OMS, non seulement pour des virus, mais également pour des maladies devenues soudainement épidémiologiques (cancers, myocardites, etc..) sous le concept flou « Une santé».



3.

Une solution commerciale lucrative orientée vers des intérêts privés, coordonnée par l'OMS, laquelle pourrait viser les profits plutôt qu'une meilleure santé de la population.



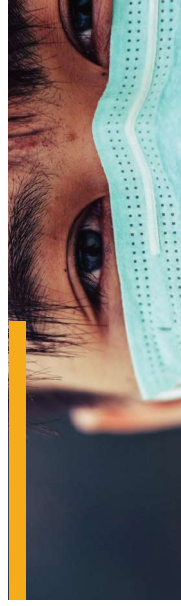
4.

Aucune possibilité de recours ou de retrait des pays signataires dès lors qu'une pandémie serait déclarée par l'OMS puisqu'aucune disposition n'est spécifiée à cet effet.



5.

Absence d'une définition claire de ce qui pourrait constituer une période pandémique, avec un début et une fin déterminée par des critères objectifs.



6.

En cas d'épidémie, les États membres devront se plier aux procédures de gestion imposées par l'OMS.



7.

L'OMS contrôlerait toute la recherche et le développement des médicaments, vaccins, vitamines, etc., en cas de pandémie. Cela pourrait occasionner d'autres scandales comme ceux de l'hydroxychloroquine et de l'ivermectine pendant la pandémie de COVID-19 et priver les populations de médicaments existants, sûrs et efficaces.



8.

Une contribution financière obligatoire des États soumise aux diktats de l'OMS.



9.

Un concept flou qui permettrait à l'OMS de déclarer facilement et rapidement une pandémie et lui donner le pouvoir d'imposer des mesures sanitaires, incluant la vaccination potentiellement obligatoire, de contrôler des populations avec les forces de l'ordre, de remplacer les autorités nationales et de brimer le droit des individus de faire des choix de santé libres et éclairés.



10.

Un risque significatif que l'OMS soit assujettie à des intérêts privés ou qu'elle s'allie à ceux-ci afin de mettre en place des « obligations vaccinales » encore plus élargies que durant la COVID-19.



SOUVENEZ-VOUS, que vous avez malgré tout un pouvoir important et significatif, **SOIT LE POUVOIR DE DIRE** :

NON

aux traitements qui ne répondent pas à votre choix libre et éclairé ;

NON

à toutes mesures sanitaires abusives et de contrôle des populations.

« **Qui ne dit mot CONSENT** »...

En outre, vous pouvez aussi dès maintenant exprimer votre désaccord relativement au « passeport sanitaire international » adopté en Europe depuis juin 2023 et applicable en cas de pandémie par une pétition qui circule actuellement auprès du Parlement européen (100 000 signatures recueillies jusqu'à maintenant), soit par le lien suivant : <http://www.leslignesbougent.org/petitions/non-au-pass-sanitaire-mondial-14517Z>

Références

Dix raisons et avantages de conclure un traité international sur les pandémies <https://www.constitium.europa.eu/fr/infographics/10-benefits-pandemic-treaty/>

Un accord international sur la prévention des pandémies et la préparation à celles-ci <https://www.constitium.europa.eu/fr/policies/coronavirus/pandemic-treaty/>

Le monde doit renforcer la riposte de l'OMS et convenir d'un traité sur les pandémies <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/news/2021/11/70478/le-monde-doit-renforcer-la-riposte-de-loms-et-convenir-dun-traite-sur>

Non-pharmaceutical public health measures for mitigating the risk and impact of epidemic and pandemic influenza <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329438/9789241516839-eng.pdf>

Contributeurs de l'OMS

<https://open.who.int/2018-19/contributors/contributor>

<https://open.who.int/2020-21/contributors/contributor>

Assessing mandatory stay at home and business closure effects on the spread of COVID 19 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7883103/>

Constitution de l'OMS

<https://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd47/FR/constitution-fr.pdf?ua=1>

TVA Nouvelle sur le partenariat de l'OMS et l'UE <https://www.tvanouvelles.ca/2023/06/05/loms-veut-lancer-un-passeport-sanitaire-mondial-inspire-du-modele-europeen>

Modification au traité de l'OMS sur les pandémies https://apps.who.int/gb/wgahri/pdf_files/wgahri/AVGIHR_Compilation-en.pdf